



## Élevage et détention de poules à tarses emplumées



### Élevage

Objectif d'élevage : L'emplumage des tarses ou le jarret de vautour ne doivent pas gêner la marche. Dans l'élevage, il faut veiller à ne pas utiliser d'animaux dont le plumage des tarses, et/ou les jarrets de vautour sont excessivement développés, ce qui entrave la marche des poules.

### Détention

Particularités : Les plumes des tarses et les plumes du jarret de vautours doivent être contrôlés régulièrement et lavés si elles sont trop sales. Si le plumage empêche les animaux de marcher, les plumes doivent être raccourcies.

Mesures possibles : Une pelouse courte sur le parcours ainsi qu'une aire d'exercice couverte en cas de mauvais temps sont recommandées.

Sinon, les poules à tarses emplumées et à jarrets de vautour ne nécessitent pas d'autres soins que les autres poules. Pour des directives générales sur la détention des poules, veuillez consulter la "fiche technique volaille" de Petits animaux Suisse.

### Races concernées :

Breda, Brahma, Cochin, Sultane et leur naine, Sabelpoot, Barbu d'Uccle (Liste non exhaustive)

### Note :

La répartition en catégories de contraintes s'effectue sur la base de l'animal individuel et non sur la base de races ou de groupes de races.

Photos: Meinolf Mertensotto